

**République Démocratique du Congo**  
**Coordination des Actions de Plaidoyer de la Société Civile**  
**pour la Gouvernance des Ressources Naturelles**

**DECLARATION PUBLIQUE N°002/CAPSC/GRN/01/2022**

**Signature du Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale  
de l'entreprise minière SACIM Sarl au Kasai Oriental :**

**LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE DEMANDENT LE RESPECT DES PROCEDURES  
DETERMINEES PAR LE CODE MINIER REVISE & SES MESURES D'APPLICATION**

1. La Coordination des Organisations de la Société Civile, œuvrant pour la promotion de la gouvernance des Ressources Naturelles en RDC, salue la volonté de la Société Anhui-Congo d'Investissement Minier, en sigle SACIM Sarl, opérant dans la Province du Kasai - Oriental de se conformer à l'obligation légale de signer et d'exécuter son Cahier des charges de responsabilité sociétale en faveur des communautés locales impactées.
2. Elle félicite et encourage les autorités provinciales du Kasai-Oriental qui ont emboité le pas à d'autres provinces de la RDC, telles que le Lualaba, le Haut-Katanga et le Nord-Kivu dans le suivi de la mise en œuvre des dispositions du Code Minier révisé en rapport avec la Responsabilité Sociétale des entreprises minières.
3. Les organisations membres de la Coordination notent cependant que le processus ayant conduit la signature du "Cahier des Charges" entre SACIM Sarl et les "représentants" des communautés locales à Mbujimayi le 31 décembre 2021 n'a pas respecté les dispositions du Règlement Minier révisé et son Annexe XVII relative au Modèle-type du Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale des entreprises minières.
4. Les Organisations membres de la Coordination rappellent que le processus de négociations et de signature du Cahier des Charges est conduit sous **la supervision du Ministre provincial des Mines** suivant les étapes prévues à l'article 414 bis du Règlement minier révisé et dans son Annexe XVII.
5. Les principales étapes du processus de négociations et de signature du Cahier des charges prévues par ces dispositions réglementaires comprennent :
  - *La détermination de l'espace géographique conjointement par le gestionnaire de l'ETD (Bourgmestre ou Chef de secteur/chefferie), les représentants du titulaire de droit minier, des communautés locales concernées et des représentants des parties prenantes dans le rayon d'action du projet minier suivant les conclusions de l'EIES ;*
  - **L'identification des besoins prioritaires des communautés par le comité local de développement ;**
  - *L'approbation communautaire des besoins prioritaires identifiés par catégories sociales à travers les réunions populaires ;*
  - *Les négociations entre les représentants des communautés affectées et ceux du titulaire de droit minier ou d'autorisation d'exploitation des carrières permanentes ;*
  - *L'élaboration du Cahier des Charges par le titulaire du droit minier et les représentants des communautés locales ;*

- *La cérémonie solennelle de signature du cahier des charges entre les deux parties avec le visa de l'autorité administrative locale en présence des parties prenantes.*
6. Chacune de ces étapes met l'accent sur la participation directe et indirecte de toutes les couches des communautés concernées et leur assistance par l'expertise nationale en matière de Responsabilité Sociétale et de développement communautaire.
  7. Dans le cas de l'entreprise SACIM, les informations collectées et le monitoring de terrain réalisé par les Organisations membres de la Coordination révèlent que la procédure décrite ci-dessus n'a pas été respectée. L'entreprise a plutôt élaboré ce "Cahier de Charges" à Kinshasa avec les représentants des autorités coutumières et les experts basés à Kinshasa, en dehors des membres des communautés impactées par ce projet minier.
  8. Les Organisations membres de la Coordination ont été informées par la voie des ondes de l'invitation lancée le 29 décembre 2021 aux représentants de cinq communautés impactées par le projet minier SACIM Sarl, aux Chefs de Secteurs de Kakangayi, Movo Nkatshia, Mpemba, et Tshilundu ainsi qu'au Ministre provincial en charge de Mines, au Chef de Division provinciale de Mines et à d'autres responsables étatiques pour leur participation à la cérémonie de signature du "Cahier des Charges" le 31 Décembre 2021 à Mbujimayi.
  9. En outre, le document signé le 31 Décembre 2021 et transmis au Chef de Division provinciale des Mines en unique exemplaire n'a pas été rendu public en violation des dispositions du Code minier révisé et ses mesures d'application ainsi que des engagements de la RDC en matière de transparence dans les industries extractives.
  10. Pour remédier aux irrégularités ayant entouré l'élaboration du document signé le 31 Décembre 2021 à Mbujimayi dans l'enceinte du Bâtiment du Gouvernement de la Province du Kasai Oriental et assurer un processus transparent et régulier de négociations et de signature du Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale de l'entreprise SACIM Sarl, les Organisations membres de la Coordination recommandent :

➤ **A la Société Minière SACIM Sarl de :**

- Reconsidérer le document dénommé Cahier des charges de la responsabilité sociétale élaboré et signé en marge des dispositions légales et réglementaires ;
- Poursuivre le processus de négociations de son Cahier des Charges de Responsabilité Sociétale avec les représentants des communautés impactées dans le strict respect des dispositions de l'article 414 bis du Règlement Minier révisé et dans son Annexe XVII ;
- S'assurer de la participation de toutes les couches des communautés locales et des autorités administratives locales de secteurs de Kakangayi, Movo Nkatshia, Mpemba, et Tshilundu impactés par ses activités ;

➤ **A Monsieur le Ministre Provincial de Mines du Kasai-Oriental de :**

- Superviser le processus de négociations et de signature du Cahier des charges entre la Société minière SACIM Sarl et les communautés locales des secteurs de Kakangayi, Movo Nkatshia, Mpemba, et Tshilundu ;
- S'assurer du respect des dispositions du Règlement Minier révisé, en particulier son Annexe XVII ;
- S'assurer de l'accompagnement des communautés locales par les organisations de la société civile experte en Responsabilité Sociétale et en développement communautaire ;
- Nommer et installer sans délais les membres de la Commission provinciale permanente d'instruction des cahiers des charges du Kasai Oriental.

- **A la Commission provinciale permanente d’instruction des Cahiers des charges du Kasai-Oriental de :**
  - Ne pas donner son avis favorable au document dénommé Cahier des charges de la Responsabilité Sociétale de SACIM Sarl élaboré unilatéralement par la Société en marge des dispositions légales et réglementaires ;
  - Examiner la régularité du Cahier des Charges à présenter par la SACIM Sarl et de tout autre opérateur minier assujetti dans la province du Kasai Oriental, dont la MIBA, avant de donner l’avis favorable pour l’approbation du Gouverneur de Province ;
  - S’assurer que chaque cahier des charges lui soumis contient des projets de développement reflétant les besoins prioritaires des communautés et la taille du projet minier concerné.
- **Aux Chefs des Secteurs de Kakangayi, Movo Nkatshia, Mpemba et Tshilundu de :**
  - Installer sans délais les Comités Locaux de Développement (CLD) conformément au Guide méthodologique de planification provinciale et locale ;
- **A Madame le Gouverneur de la Province du Kasai-Oriental de :**
  - Ne pas approuver le document dénommé Cahier des charges de la responsabilité sociétale de l’entreprise SACIM Sarl élaboré unilatéralement par cette entreprise en marge des dispositions légales et réglementaires ;
  - S’assurer que tous les cahiers des charges soumis à son approbation ont été élaborés et signés dans le strict respect des dispositions de l’article 414 bis du Règlement minier et dans son Annexe XVII ;
  - Accompagner les autorités et communautés locales des Sectueurs de Kakangayi, Movo Nkatshia, Mpemba, et Tshilundu dans la mise en place de leurs comités locaux de développement.
- **A Madame le Ministre National des Mines :**
  - Enjoindre à tous les Ministres provinciaux des provinces minières de mettre en place les commissions provinciales d’instruction des Cahiers des charges ;
  - Exiger de tous les opérateurs miniers assujettis à travers l’étendue du pays de signer et d’exécuter leurs Cahiers des Charges de la Responsabilité Sociétale.
- **Aux Organisations de la société civile et aux membres des communautés des secteurs de Kakangayi, Movo Nkatshia, Mpemba, et Tshilundu de:**
  - Saisir les instances administratives et judiciaires au cas où le document dénommé Cahier des charges de la responsabilité sociétale de l’entreprise SACIM Sarl est approuvé par les autorités provinciales ;
  - Exiger le strict respect des dispositions de l’article 414 bis du Règlement minier et dans son Annexe XVII portant Directive relative au modèle-type du Cahier de charges par tous les opérateurs miniers.

**Fait en République Démocratique du Congo, le 07 Janvier 2022**

*Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :*

**Justice TSHIAMALA BIAAYA :**  
 Directeur Exécutif CDH/Kasai Oriental  
 Tél: +243818659440  
 E-mail : [justicebiaya@gmail.com](mailto:justicebiaya@gmail.com)

**Emmanuel UMPULA :**  
 Directeur Exécutif AFREWATCH  
 Tél : +243818577577  
 E-mail : [emmanuelumpula@afrewatch.org](mailto:emmanuelumpula@afrewatch.org)

**Georges BOKONDU :**  
 Directeur de Programme SARW  
 Tél: +243817070127  
 E-mail : [georgesm@sarwatch.org](mailto:georgesm@sarwatch.org)

### Liste des Organisations Signataires

N°	Organisation	Contacts	Siège social
01	Centre des Droits Humains et du droit Humanitaire (CDH)/ Kasai-Oriental	Justice TSHIAMALA	Mbujimayi
02	Action contre l'Impunité des droits Humains (ACIDH/ Kasai-Oriental)	Jimmy BAILO	Mbujimayi
03	Solidarité des ONG pour la démocratie Education Civique et droits de l'Homme (SOLIDEC)	Charles KABASHADI	Mbujimayi
04	Collectif des Femmes Avocates (COFAP-DH)	Marceline MUSWASWA	Mbujimayi
05	Save Our Souls Afrique (S.O.S Afrique)	Rose MUIKA	Mbujimayi
06	Southern Africa Resource Watch (SARW)	Georges BOKONDU	Kinshasa
07	Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de Développement (CRONGD)	Dieudonné TSHIMPIDIMBUA	Mbujimayi
08	Centre Féminin de formation et d'Information pour le Développement (CEFIDE)	Gertrude BIAYA NDAYA	Mbujimayi
09	Action pour la Défense des Droits des Communautés Locales (ADCL)	Djonga MULAMBA	Lubumbashi
10	Action Contre l'Impunité et les Droits Humains (ACIDH)	Nicole ODIA	Kinshasa
11	Bureau d'Etudes Scientifiques et Techniques (BEST)	Philippe RUVUNANGIZA	Bukavu
12	Justice Pour Tous (JPT)	Raoul KITUNGANO	Bukavu
13	Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP)	Jimmy HAMULI	Kinshasa
14	Initiative Bonne Gouvernance et droits humains (IBDH)	Donat KAMBOLA	Kolwezi
15	Maison des Mines du Kivu (MMKi)	Grégoire KASADI	Bukavu

16	Association Africaine de Défense de Droits de l'Homme (ASADHO)	Jean KEBA	Kinshasa
17	Plateforme des Organisations de la Société Civile intervenant dans le Secteur Minier (POM)	Elie KADIMA	Lubumbashi
18	Centre d'Etude et de Formation Populaire et de droits de l'Homme (CEFOP-DH)	Boufi TSHIVUILA	Mbujimayi
19	Dynamique des Femmes des Mines (DYFEM)	Rosalie BISIMWA	Goma
20	Commission Episcopale sur les Ressources Naturelles (CERN/CENCO)	Henri MUHIYA	Kinshasa
21	Assistance Chrétienne au Centre de l'Afrique (ACCA- DH)	José TSHIAMALA	Mbujimayi
22	Groupe d'Action pour la Non-Violence Evangélique (GANVE)	Crispin ILUNGA	Lubumbashi
23	Centre des Droits Humains et du droit Humanitaire (CDH)	Grégoire MULAMBA	Lubumbashi
24	Observatoire de la Civile pour les Minerais de Paix (OSCMP)	Alexis MUHIMA	Goma
25	Groupe d'Appui aux Exploitants des Ressources Naturelles (GAERN)	Dieudonné KANYINDA	Mbujimayi
26	Action pour la Défense des Droits Humains (ADDH)	Aimé BANZA	Kolwezi
27	Maniema Libertés (MALI)	Paul KASONGO	Kindu
28	Coalition des Organisations de la Société civile Ouvrant dans le secteur de mine et Environnement, « C.O.M.E »	Josiane MULEKA	Mbujimayi
29	Réseau Ressources Naturelles (RRN)	Jean Marie NKANDA	Kinshasa
30	Observatoire d'Etudes et d'Appui à la Responsabilité Sociale et Environnementale (OEARSE)	Freddy KASONGO	Lubumbashi
31	Femmes et Justice Economique (FEJE)	Schola ATADRA	Kinshasa

32	Ressources Naturelles et Développement (RENAD)	Nicole BILA	Muanda
33	Coalition pour la Gouvernance des Entreprises du Portefeuille de l'Etat (COGEP)	Daudet KITWA	Kolwezi
34	Action Paysanne contre la Faim (APCF)	Henri LUMBU NKONGOLO	Mbujimayi
35	Bureau d'Etudes et d'appui pour le Développement du territoire de Walikale (BEDEWA)	Patrick MABUTWA	Goma
36	African Resources Watch (AFREWATCH)	Richard MUKENA	Lubumbashi
37	Cadre de Concertation de la société civile de l'Ituri sur les Ressources Naturelles (CdC/RN)	Jimmy MUNGURIEK	Bunia
38	Ligue pour la Transparence dans le Secteur Extractif (LITRASE).	Adrien MWINYIMALI	Kinshasa
39	Organisation Congolaise des Ecologistes et amis de la Nature (OCEAN)	Cyrille ADEBU	Kinshasa
40	Initiative des Femmes Entrepreneures pour le Développement Durable (IFEDD)	Mariana BWEMA	Goma
41	Ligue Congolaise de Lutte Contre la Corruption (LICOCO)	Ernest MPARARO	Kinshasa
42	Oil and Mines Governance Center (OMGC)	Georges LENGA	Lubumbashi